

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU

MARDI 27 JUIN 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance. Il donne lecture des pouvoirs :

- Yannick DAVID	pouvoir à Christine RAMBAUD-BOSSARD
- François GILET	pouvoir à Angie LEBOEUF
- Cécile DREURE	pouvoir à Michelle GRELLIER
- Christine RAMPILLON	pouvoir à David BÉLY
- Christophe HERMOUET	pouvoir à Laurence BEAUPEU
- Sylvie DURAND	pouvoir à Frédérique PÉPIN (début de séance)
- Bernard QUENAULT	pouvoir à Pierre LEFEBVRE
- Sébastien ALLAIN	pouvoir à Françoise RAYNAUD
- Jacques BESSEAU	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
- Patricia LEJEUNE	pouvoir à Patrick DURAND (fin de séance)
- Philippe PORTÉ	pouvoir à Luc BOUARD
- Pierre CASSARD	pouvoir à Laurent FAVREAU
- Guy BATIOU	pouvoir à Stéphane IBARRA

Monsieur le Président propose la désignation Madame Michelle Grellier en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'installation de Monsieur Pierre CASSARD, en remplacement de Madame Joëlle DELAMURE qui a démissionné du Conseil d'agglomération. Il appelle ensuite aux remarques concernant le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023.

Le procès-verbal du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président déclare laisser la présidence de séance à Monsieur Laurent FAVREAU pour l'examen du Compte financier unique (CFU). »

18 heures 05 : Président de séance Laurent FAVREAU.

1. Compte financier unique 2022 - Budget principal et budgets annexes

Manuel GUIBERT : Conformément à la délibération du 9 juillet 2019, La Roche-sur-Yon Agglomération a conclu une convention relative à l'expérimentation du Compte financier unique (CFU) avec la Direction

départementale des Finances publiques, pour une durée maximale de deux ans (2022-2023). Cette expérimentation a entraîné l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2021.

A l'issue de cette phase expérimentale, le CFU deviendra, en 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Laurent FAVREAU : « Comme cela vient d'être dit, ces résultats sont conformes à nos attentes, ce qui est plutôt satisfaisant. »

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président de séance, merci à Monsieur le rapporteur pour la présentation de ce premier CFU. Cette année sera donc une rupture par rapport à la continuité des lectures sur les recettes et les dépenses, du fait des flux de mutualisation. Pour autant, ce qui nous intéresse est de savoir si cette photographie de l'année 2022 présente des améliorations ou non par rapport à l'exercice précédent. Cela semble être le cas, puisque vous avez conclu votre propos en disant : « ce budget 2022 est bien maîtrisé et dégage des résultats conformes à nos attentes. » Je vais donc revenir sur ces résultats, car si ce CFU 2022 conclut le cycle financier de l'exercice, il s'insère aussi dans une trajectoire financière. A ce propos, je rappelle que vous avez choisi de solliciter les Agglo-yonnais en augmentant le taux de la taxe sur le foncier bâti, ce qui explique le progrès de l'épargne et par conséquent la bonne gestion que nous pouvons en dégager – mais j'y reviendrai.

Comme je le disais, l'épargne progresse, que ce soit aussi bien l'épargne de gestion que l'épargne brute et l'épargne nette. Malgré tout, la dette progresse également d'environ 4 millions d'euros, et le stock de dette atteint aujourd'hui 61,82 millions d'euros. De fait, la capacité de désendettement passe ainsi de 7,6 années à 6,5 années en raison de la progression de l'épargne. Si l'on prend ces deux chiffres, on pourrait se dire que la situation s'améliore. Cependant, j'émettrai tout de même deux réserves. Premièrement, je rappelle que le ratio de désendettement du budget principal de la strate est de 4,8 années, alors que nous sommes à 6,5 années. Deuxièmement, je constate que la capacité de désendettement progresse essentiellement du fait de la hausse de l'épargne, puisque l'épargne de gestion a progressé de 1,9 million d'euros entre 2021 et 2022, alors que l'épargne brute n'a progressé que de 1,8 million d'euros, et l'épargne nette de 1,4 million d'euros. Dans le même temps, je rappelle que le poids de notre dette, entre les frais financiers et le remboursement de capital, s'élève à un million d'euros depuis 2020.

Au-delà du poids de cette dette, qui mange malgré tout certaines marges de manœuvre, les recettes les plus dynamiques – qui sont la TVA et la hausse du taux du foncier bâti – ont rapporté plus de 5 millions d'euros par rapport à l'année 2021 et ce, dans un contexte inflationniste. Par conséquent, je ne partage pas votre optimisme sur le fait que la maîtrise du budget nous permette de dégager des marges de manœuvre, puisque notre épargne de gestion a uniquement progressé de 1,9 million d'euros. D'autre part, je rappelle que la TVA compense la perte de la suppression de la taxe d'habitation (TH). Sur ce point, nous avons gagné au change, puisque cette taxe est encore plus dynamique que l'augmentation des bases (9,5 % entre 2021 et 2022, contre un peu plus de 6 % dans le projet de loi de finances) ou même d'un impôt foncier. Si je regarde à présent le cumul des recettes, le produit était de 12,4 millions d'euros en 2020 (dernière année de la taxe d'habitation), alors qu'il était de 13,6 millions d'euros en 2021 (première année de suppression de la TH, mais instauration de la compensation de la TVA par l'Etat), ce qui représente une progression de 8,6 %. Quant à l'année 2022, le cumul des recettes était donc de 14,8 millions d'euros, soit une hausse d'encore 8,2 % par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, cette recette est extrêmement dynamique et nous avons vraiment été gagnants en perdant la taxe d'habitation. A cela s'est ajoutée une hausse d'impôt, ce qui signifie que la marge de manœuvre dégagée est surtout due à la hausse de nos recettes et du levier fiscal, et non à votre bonne gestion. Enfin, les produits des services ont augmenté de 22,2 % si l'on cumule l'ensemble des budgets annexes, ainsi que l'eau et les transports, sachant qu'il y aura bientôt une nouvelle redevance incitative. D'ailleurs, je constate que nous n'avons aucun élément financier à ce sujet, alors qu'ils sont pourtant sûrement connus. Quoi qu'il en soit, les marges de manœuvre dégagées résultent uniquement des efforts réalisés par les Yonnais et non de votre bonne maîtrise. Je gâche peut-être votre enthousiasme, mais je ne fais que constater les chiffres. Voilà pour le budget principal.

S'agissant de budgets annexes, j'attirerai votre attention sur l'excédent de certains d'entre eux. Par exemple, celui de l'assainissement – mais nous savons qu'il y aura des investissements à faire – ou encore celui des pompes funèbres, et surtout celui de déchets ménagers qui affiche un excédent de 3 millions d'euros. Il faudrait donc que cet argent soit affecté sur l'année suivante, ou tout du moins que

nous ayons une feuille de route pour savoir à quoi il servira. Sans quoi, cela signifie qu'il faut diminuer le prix des services.

Enfin, dernier point pour illustrer l'idée que la situation ne s'est pas tant améliorée que vous le dites en 2022. Comme vous le savez, on nous oblige à affecter en priorité le résultat d'une année au financement du déficit d'investissement de l'année suivante. Nous affecterons donc 4,9 millions d'euros au titre de l'année 2022. Or, le résultat de clôture de l'exercice n'est que de 4 millions d'euros, et nous réussissons à affecter les 4,9 millions d'euros seulement grâce à un excédent de 2021 que nous avons encore. Par conséquent, sur l'année 2022, nous avons mangé nos marges de manœuvre, nous avons augmenté les impôts, il ne reste seulement que 1,9 million d'euros pour l'épargne, alors que nous avons récupéré 5 millions d'euros de recettes, et il manque encore 900 000 euros sur cet exercice pour combler le déficit d'investissement. Je ne partage donc pas votre optimisme sur la maîtrise du budget de l'année 2022. »

Laurent FAVREAU : « Effectivement, nous ne partageons pas les mêmes visions, mais nous le disons depuis longtemps, et vous analysez les chiffres comme vous le voulez. Pour autant, nous assumons nos choix. »

Manuel GUIBERT : « Il est vrai que nous n'avons pas du tout la même façon d'analyser les chiffres, ni la même vision. Nos recettes sont effectivement dynamiques et heureusement qu'elles le sont. Vous les imputez essentiellement à la hausse du foncier bâti, mais je vous rappelle que la revalorisation des bases, demandée à l'ensemble des collectivités, représente aussi une part importante de cette fiscalité. Quant à l'augmentation des produits des services, nous avons enregistré une fréquentation plus importante sur l'ensemble de nos services, puisque nous sortions de la période Covid – ce qui a donc généré des recettes supplémentaires. C'est d'ailleurs une bonne chose, car cela signifie que ces services sont demandés par l'ensemble de la population.

Concernant des ratios d'encours de dette, je rappelle que la plupart des collectivités ont peu de dettes sur leur budget principal, et que l'essentiel de leur dette se trouve plutôt sur les budgets annexes. Vous ne pouvez donc pas avoir des comparaisons significatives si vous regardez uniquement les ratios de dettes sur le seul budget principal. En revanche, nos ratios sur le budget consolidé et sur la dette sont plutôt satisfaisants si l'on se compare avec l'ensemble des collectivités, puisque nous sommes en-dessous des seuils d'alerte. Pour ce qui est des charges de personnels et des charges à caractère général, vous dites qu'elles sont couvertes grâce aux recettes, mais elles ont tout de même augmenté de manière assez significative, et même plus que ce que nous avons prévu lors des orientations budgétaires et du budget primitif, en raison de certaines mesures nationales qui nous sont imposées. Enfin, s'agissant des excédents des budgets annexes, vous avez donné vous-même la réponse, puisque nous allons réaffecter ces sommes comme il se doit pour réaliser de nouveaux projets. »

Stéphane IBARRA : « Je voudrais revenir sur le foncier bâti, puisque vous parlez de la revalorisation et de la dynamique des bases. Certes, il y a bien une dynamique des bases, mais il faut tout de même mettre les chiffres en perspective. Je rappelle en effet que cette taxe n'existait pas avant 2016 puisqu'elle a été créée par la majorité qui vous a précédé. Elle représentait alors 1,4 million d'euros, puis est restée quasiment stable jusqu'en 2021. Elle est ensuite passée à 5,4 millions d'euros, ce qui signifie qu'elle a augmenté de 4 millions d'euros entre 2021 et 2022. Or, cela n'a rien à voir avec la dynamique des bases. Au total, si l'on cumule cet impôt que votre majorité a créé, il vous a donc déjà rapporté 14 millions d'euros entre 2016 et 2022. Aussi, je veux bien entendre que tout est effort de gestion, mais 14 millions d'euros ont tout de même été demandés à tous les Agglo-yonnais. De même, si l'on prolonge avec stabilité les 5,4 millions d'euros de produits de l'année 2022 – sachant très bien que ce sera plus –, 36 millions d'euros auront ainsi été collectés dans les poches des Yonnais sur l'ensemble des deux mandats. Voilà les chiffres, et ce n'est pas une question de vision. Quant aux budgets annexes, vous dites que l'excédent sera utilisé, et je ne demande qu'à vous faire confiance. Cela étant, nous aimerions tout de même avoir une feuille de route de votre projet de territoire, pour que tous les membres de cette assemblée soient parfaitement informés. »

Laurent FAVREAU : « Vous dites que nous avons prélevé 14 millions d'euros, et que nous n'avons rien fait, alors que cet argent a justement été réinvesti sur l'ensemble du territoire. Vous n'avez qu'à constater tout ce qui a été réalisé depuis l'instauration de cette taxe. Par conséquent, vous ne pouvez pas nous reprocher de n'avoir rien fait. Selon vous, cela n'est pas suffisant et vous auriez fait d'autres choix. Dont acte. Or, ce sont bien des choix que nous avons faits et que nous assumons. Nous allons donc continuer de porter cette politique d'investissement telle qu'elle est définie, et nous continuerons encore de porter cette politique ambitieuse. D'ailleurs, je ne pense pas que les Agglo-yonnais regretteront de la financer, puisqu'elle leur apporte un service et une certaine qualité de service. Encore une fois, nous avons donc

fait des choix que nous assumons pour préparer l'avenir, et les résultats que nous avons aujourd'hui nous permettront de le faire. Quant à la feuille de route, nous en avons déjà parlé, elle répond avant tout aux attentes des Yonnais. Cependant, il est clair que nous n'avons ni la même lecture ni la même écoute auprès de la population. »

Martine CHANTECAILLE : « J'aimerais aller dans le sens des remarques de Monsieur IBARRA. Si le fait de créer des services est évidemment une bonne chose, c'est tout de même une double peine pour les Agglo-yonnais, puisqu'ils payent à la fois la hausse des impôts et celle des services. Cependant, encore faut-il qu'ils puissent y accéder, comme par exemple à la piscine. Quant à la feuille de route, je rappelle que nous n'avons pas été conviés au séminaire du 7 février dernier consacré au projet de territoire. Nous l'avons seulement appris ensuite. De la même façon, nous découvrons seulement aujourd'hui qu'il y en aura un autre demain. Par conséquent, il est tout à fait de notre droit de vous demander des informations en tant qu'élus de la minorité, même si cela déplaît. »

Laurent FAVREAU : « Cela implique aussi votre participation en commissions, car je ne vous vois pas spécialement dans la mienne ! »

Martine CHANTECAILLE : « C'est une blague ! Vous n'avez qu'à demander à Monsieur BÉLY ! »

Laurent FAVREAU : « D'autre part, vous dites que les Agglo-yonnais n'ont pas accès aux services, alors même que l'utilisation des transports ne cesse d'augmenter tous les ans. Cela signifie donc que ce que nous faisons n'est pas déconnecté des besoins des Yonnais. Aussi, ne faites pas une généralité de cas uniques, alors que le service global est plutôt satisfaisant. »

Martine CHANTECAILLE : « Je suis désolée, mais je ne peux pas vous laisser dire que je ne suis pas présente en commission. Il vous suffit de regarder les feuilles de présence pour le vérifier. »

Laurent FAVREAU : « Je pense justement que vous serez déçue de les regarder. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

6 Contre : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY

1 Ne prend pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD.

18 heures 45 : Monsieur Luc Bouard retrouve la présidence de séance

2. Affectation du résultat de fonctionnement 2022 - Budget principal et budgets annexes

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver l'affectation des résultats 2022 pour le budget principal et les budgets annexes.

Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.

6 Contre : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY

3. Décision modificative n° 1 - Année 2023 - Budget principal et budgets annexes

Manuel GUIBERT : La décision modificative n° 1 de 2023 correspondant au budget supplémentaire 2023, a pour objet :

- La reprise des résultats de l'exercice 2022 conformément à la délibération d'affectation des résultats ;
- L'inscription en reports de crédits des restes à réaliser constatés en section d'investissement au compte administratif 2022 ;
- L'inscription de crédits pour des ajustements en recettes et dépenses.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver ces opérations.

Stéphane IBARRA : « Nous avons donc une réduction d'emprunt de 2,9 millions d'euros. Cependant, si l'on regarde la composition des recettes d'investissement, elles étaient inscrites à hauteur de 13 millions d'euros au budget prévisionnel, avec une nouvelle proposition de -2,9 millions, et un reste à réaliser de 3 millions. Cela signifie donc qu'il n'y a aucune réduction du recours à l'emprunt sur le financement de l'investissement. Dans le même temps, nous constatons une hausse des dépenses d'investissements entre le reste à réaliser et les inscriptions nouvelles à hauteur de 5,6 millions d'euros. Nous verrons donc bien au CFU de l'année prochaine ce qui aura finalement été réalisé et financé, et avec quel emprunt. Bref, autant il peut y avoir certains chiffres à corriger, aussi bien en recettes qu'en dépenses, autant certains sont assez réguliers entre les budgets primitifs et les CFU. Je pense notamment à la charge de la dette. Je rappelle en effet que la dette s'est alourdie d'un million d'euros entre 2020 et 2022, et qu'elle s'alourdira d'un million de plus sur le seul exercice 2023 entre l'augmentation du capital remboursé et la hausse très significative des charges financières due certainement à l'augmentation des taux. Par conséquent, je crains que l'endettement que vous nous présentez aujourd'hui dans le budget supplémentaire ne finisse par manger les marges de manœuvre qui nous ont été données par l'impôt. »

Manuel GUIBERT : « Concernant l'ajustement de la recette d'emprunt, nous avons effectivement reporté 3 millions d'euros. Il s'agit de deux emprunts que nous avons engagés à la fin de l'année 2022 et que nous n'avons pu débloquer qu'au début de l'année 2023. C'est pour cette raison que les résultats s'annulent avec les nouvelles inscriptions. Cela étant, si l'on se réfère uniquement au budget primitif, nous réduisons bien notre prévision de 2,97 millions d'euros. S'agissant des dépenses, que sont le remboursement de capital et les charges d'intérêts, nous avons procédé à la fois à des ajustements en raison de la hausse des taux et du report de l'emprunt en capital, pour être au plus juste de notre dette. »

Question adoptée à la majorité par 37 voix pour.

6 Contre : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY

4. Fonds de concours commune de La Roche-sur-Yon - Nouvel Hôtel-de-ville et d'Agglomération

Manuel GUIBERT : Le Pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est ainsi proposé au Conseil d'agglomération d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon un fonds de concours de 3 millions d'euros au titre de son enveloppe de base, pour la construction du nouvel Hôtel-de-Ville et d'Agglomération.

Nicolas HÉLARY : « Nous voterons contre ce fonds de concours et contre le suivant, puisque nous sommes opposés à ce projet depuis le départ. De plus, nous trouvons tout de même que l'addition est un peu salée pour l'Agglomération, puisque la totalité des communes et des habitants de l'Agglomération sont en train de payer 3,2 millions d'euros pour l'ensemble de ces deux fonds de concours et pour les choix politiques des élus de La Roche-sur-Yon. »

Stéphane IBARRA : « Si Monsieur HÉLARY évoque les 3,2 millions de contribution de l'Agglomération pour ces fonds de concours, je rappelle que le montant total de l'opération s'élève à 16 millions d'euros, uniquement pour la part de la Ville. Aussi, comme nous savons très bien que le coût total de l'Hôtel-de-ville et d'Agglomération est bien supérieur, pouvez-vous nous indiquer la quote-part de la participation de l'Agglomération ? »

Monsieur le Président : « Nous vous donnerons ces informations lors d'une prochaine délibération. »

Question adoptée à la majorité par 38 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY

5. Fonds de concours commune de La Roche-sur-Yon - Aménagements du jardin de la Mairie et de la rue La Fayette

Manuel GUIBERT : Le Pacte fiscal et financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.

Il est ainsi proposé au Conseil d'agglomération d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon un fonds de concours pour un montant de 223 299 euros au titre des enveloppes de base et additionnelle, pour les aménagements du jardin de la Mairie et de la rue La Fayette (58 289 euros d'enveloppe de base et 165 010 euros d'enveloppe additionnelle).

Question adoptée à la majorité par 38 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY

6. Construction et reconstruction du complexe aquatique patinoire - Exonération partielle de pénalités

Manuel GUIBERT : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'exonération partielle de pénalités pour le marché A18-002 - Lot n° 02 - Désamiantage, déplombage, déconstruction et gros-œuvre - titulaire ETPO.

Nicolas HÉLARY : « Pourriez-vous nous faire un point d'actualité concernant la piscine et la fermeture actuelle des bassins ? Je crois que les expertises devaient avoir lieu aujourd'hui et nous avons lu dans la presse que la décision de fermeture était maintenue. Par ailleurs, nous savions qu'il existait un problème de sols glissants depuis 2021. Aussi, pourquoi cette question n'a-t-elle pas été soulevée beaucoup plus tôt auprès des artisans qui ont construit cette piscine, plutôt que de nous retrouver dans une situation délicate deux ans après ? »

David BÉLY : « La réponse est toute simple. Nous n'avions aucune idée de l'origine de ce phénomène. Je rappelle en effet que ce chantier a été réalisé en plusieurs phases, que le problème a commencé sur la zone ludique de la piscine, et qu'il s'est amplifié progressivement dans le temps. De plus, comme les usagers transportaient la substance libérée par les joints dans l'ensemble de la piscine, puisque cette zone n'était pas fermée au début, il nous a fallu du temps pour identifier son origine. Nos services – que je salue –, ont ensuite mobilisé tout leur temps et toute leur énergie pour essayer de remédier à ce phénomène, mais plus ils mettaient des actions en œuvre et plus il s'accroissait. C'est pour cette raison que nous avons demandé une expertise, qui a effectivement eu lieu aujourd'hui. Nous attendons donc les réponses, sachant que nous aimerions rouvrir la piscine pour les vacances scolaires, mais que nous n'avons encore aucune garantie à ce sujet. »

Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour.

7. Prestations de signalisation horizontale – Avenant n° 1 à la convention groupement de commandes - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Manuel GUIBERT : Pour répondre aux besoins de fourniture et de pose de produits de signalisation horizontale, La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de La Roche-sur-Yon, ainsi que les communes de Mouilleron-le-Captif, de la Ferrière et de Venansault ont constitué en 2019 un groupement de commandes permanent. La coordination de ce groupement de commandes est assurée par La Roche-sur-Yon Agglomération.

A l'issue d'une première consultation par appel d'offres ouvert européen, l'accord-cadre conclu arrive à échéance le 27 novembre 2023. Pour le renouvellement du marché, après analyse de la nature et l'étendue des besoins pour l'ensemble des membres du groupement, les prestations d'effacement, de prémarquage, de marquage et de pose de signalisation thermocollée ne sont plus nécessaires. Par ailleurs, il est proposé de prendre acte de la modification de la composition du groupement.

Ainsi, l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes a pour objet de supprimer les prestations précitées et de modifier l'objet et l'article 1 de la convention. Le futur marché

portera donc uniquement sur la fourniture de produits de signalisation horizontale (produits de marquage routiers). Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver ces dispositions.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Marchés publics et concessions - Autorisation de signature d'avenants

Manuel GUIBERT : Il est proposé au conseil d'agglomération d'approuver la signature des avenants aux marchés suivants :

- Accord-cadre pour les travaux d'assainissement des eaux usées et de l'eau pluviale ;
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes de La Roche-sur-Yon Agglomération ;
- Acquisition de produits d'hygiène et d'entretien (Lot n° 2) ;
- Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (Lot n° 6) ;
- Concession publique d'aménagement du lotissement L'Horbetoux.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Gestion du transfert des personnels vers le CIAS - Conventionnement avec le Centre de gestion de la Vendée

Jacky GODARD : Dans le cadre du projet de transfert de la compétence « Gériatrie », et, en conséquence, des personnels des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au CIAS de l'agglomération au 1^{er} janvier 2024, il convient de prévoir les conditions juridiques, techniques et financières de transferts des données détenues par le Centre de gestion à la Direction des ressources humaines et au service Prévention et santé au travail de La Roche-sur-Yon Agglomération. Ces données concernent la gestion des carrières, la paie et la médecine du travail.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président. D'une simple bonne idée, celle de la mutualisation de ces services à l'échelle de l'Agglomération, nous en arrivons aujourd'hui à une mise en œuvre très complexe, avec des statuts différents et des fonctions publiques différentes selon les communes – sans oublier les discussions sur le passage à 1 607 heures. Cela était inévitable. De plus, nous n'avons pas suffisamment d'informations aujourd'hui pour mesurer la différence entre la situation antérieure des différents personnels en fonction de leurs origines, et la future situation au sein du CIAS. Nous aimerions donc avoir un tableau comparatif pour mieux comprendre ces situations. Dans cette attente, nous nous abstenons sur cette délibération. »

Monsieur le Président : « Nous répondrons à vos demandes lors des prochaines commissions. »

Sophie MONTALÉTANG : « Il y a effectivement un certain nombre de décisions RH à prendre pour préparer ce transfert au 1^{er} janvier prochain. D'autre part, nous avons déjà consulté le Comité technique de certaines communes, et des instances de ce type sont également prévues dans d'autres. Enfin, sachez que les délibérations seront prises dans les prochaines semaines lors d'un Conseil d'administration du CIAS, et qu'elles seront bien entendues communiquées à l'opposition. »

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

10. Gestion du transfert des personnels vers le CIAS - Conventionnement avec la commune de Mouilleron-le-Captif

Jacky GODARD : Dans le cadre du projet de transfert de la compétence « Gériatrie », et, en conséquence, des personnels des Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

(EHPAD) au CIAS de l'agglomération au 1^{er} janvier 2024, il convient de prévoir les conditions juridiques, techniques et financières de transferts des données détenues par la commune de Mouilleron-le-Captif à la Direction des ressources humaines et au service Prévention et santé au travail de La Roche-sur-Yon Agglomération. Ces données concernent : la paie et la maladie.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 40 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

11. Instauration du forfait mobilités durables pour les agents de l'Agglomération

Jacky GODARD : L'instauration du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale a pour objectif d'encourager les agents à recourir davantage aux modes de transport durables pour les trajets domicile-travail. Les agents se déplaçant en vélo, VAE, EDP, co-voiturage et auto partage, peuvent ainsi bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, au titre du « forfait mobilités durables ».

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la mise en place de ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Adhésion de l'Agglomération à l'association Afometra - Formation en santé au travail

Jacky GODARD : L'association Afometra - Formation en santé au travail dispense des formations aux personnels des collectivités. Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion à cette association.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. SAEML Oryon - Souscription à l'augmentation du capital social

Thierry GANACHAUD : Par délibération du 9 février 2023, le Conseil communautaire a voté l'augmentation du capital de la SAEML Oryon. Il est aujourd'hui demandé d'entériner l'augmentation pour un montant de 1,2 million d'euros.

Question adoptée à l'unanimité par 32 voix pour.

4 Abstentions : Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA et Monsieur Nicolas HÉLARY.

9 Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc BOUARD, Monsieur Yannick DAVID, Madame Anne AUBIN-SICARD, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Françoise RAYNAUD, Monsieur Pierre LEFEBVRE, Monsieur Bernard QUENAULT, Madame Frédérique PÉPIN et Madame Florence LEMAIRE.

14. Subvention exceptionnelle à l'association Orace - Événement Orace énergie tour 2023

Monsieur le Président : L'association Orace organise un forum relatif à l'efficacité énergétique en entreprise en juin 2023. À ce titre, elle sollicite La Roche-sur-Yon Agglomération en qualité de partenaire de cet événement.

Il est donc proposé au Bureau d'attribuer une subvention à caractère exceptionnel de 4 000 euros.

Laurent FAVREAU : « L'Orace énergie tour est un événement très intéressant, puisqu'il met en avant l'ensemble des initiatives en matière d'efficacité énergétique et ce, en partenariat avec la CCI. Nous avons donc eu le plaisir d'intervenir à la fois au titre du SyDev et au titre de l'Agglomération, pour démontrer toutes les actions réalisées sur le territoire en termes d'efficacité énergétique, ainsi que les projets initiés. D'ailleurs, tout le travail réalisé par l'Agglomération et la Vendée a plutôt été largement salué, et je pense qu'il fera certainement école dans le reste du territoire. Il s'agissait donc d'une très belle manifestation à laquelle nous avons participé. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Madame Françoise RAYNAUD.

15. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association L'outil en main

Monsieur le Président : Afin d'accompagner l'association L'outil en main de Nesmy dans le lancement de son action d'initiation des enfants aux métiers manuels sur le territoire de l'Agglomération, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 6 000 euros. Cette subvention permettra à l'association d'équiper les ateliers.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Renforcement des conduites d'eau potable dans le cadre du renforcement de la Défense contre l'incendie (DECI) ZA Les ajoncs - Tranche 1

Monsieur le Président : La zone d'activité des Ajoncs située sur les territoires des communes de La Ferrière et La Roche-sur-Yon abrite deux équipements majeurs pour le développement du territoire, à savoir l'aéroport des Ajoncs, ainsi que le site ex S20, racheté par un investisseur afin de lui redonner un nouveau souffle avec le projet Oxygène. La question de la défense incendie s'est posée avec l'évolution du site et le constat d'un déficit de débit.

Les travaux projetés consistent à réaliser un bouclage « Nord et Sud » en canalisation structurante, pour assurer la pérennité du dispositif sécurité incendie sur ce secteur. Pour ces travaux, Vendée Eau agira en tant que maître d'ouvrage, et La Roche sur Agglomération remboursera l'intégralité du coût des travaux selon les modalités financières fixées dans la convention.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Jacques BESSEAU.

17. Convention de gestion des espaces naturels sensibles entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le Conseil départemental de la Vendée pour la période 2023-2027

Alexandra GABORIEAU : Le Conseil départemental de la Vendée est propriétaire de plusieurs Espaces naturels sensibles sur le périmètre de La Roche-sur-Yon Agglomération :

- Le site de Piquet d'une surface de 31,42 hectares situé sur les communes de Rives de l'Yon et du Tablier depuis Boutet jusqu'au Vigneau ;
- Le site de Basse Lardière d'une surface de 12 hectares situé sur la ville de La Roche-sur-Yon entre Basse Lardière et Moulin Grimaud.

Depuis plusieurs années, le département de la Vendée a confié à La Roche-sur-Yon Agglomération l'entretien et la gestion de ces sites.

Il est ainsi proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le renouvellement de cette convention pour une période de cinq ans.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Madame Anne AUBIN-SICARD.

18. Modification des statuts du Syndicat mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Anne AUBIN-SICARD : La Roche-sur-Yon Agglomération est membre du Syndicat mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay au titre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Les évolutions statutaires du Syndicat mixte doivent être présentées à l'assemblée délibérante de chaque membre.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'adopter les modifications statutaires du Syndicat Mixte.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

19. Modification des statuts du Syndicat mixte du bassin versant de Grand lieu

Anne AUBIN-SICARD : Le Comité syndical du Syndicat d'aménagement hydraulique Sud-Loire (SAH), réuni le 7 mars 2023, a voté la dissolution du SAH à la date du 30 juin 2023.

Actant cette dissolution, le Syndicat mixte du bassin versant de Grand-Lieu (SMBV-GL), a voté l'évolution de ses statuts, afin notamment de permettre aux EPCI membres du SAH de transférer au SMBV-GL les compétences qui étaient exercées par le syndicat dissous, et d'étendre son périmètre à la Communauté d'agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz, et à la Communauté de Communes Sud Estuaire par adhésion. Dans le cadre de cette nouvelle organisation territoriale, il est proposé au Conseil d'agglomération de faire évoluer les statuts du SBVGL.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Adhésion au réseau énergies citoyennes des Pays de Loire « RECIT » et accompagnement par l'association Elise

Anne AUBIN-SICARD : La Roche-sur-Yon Agglomération a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 29 septembre 2022. Le programme d'actions du PCAET 2022-2028 comprend notamment une fiche action intitulée « faire évoluer la prise de conscience à l'accompagnement des initiatives citoyennes ». Elle se décline en plusieurs axes et notamment « adhérer au Réseau énergie citoyenne des Pays de Loire (RECIT) et à l'association nationale Energie partagée ».

RECIT s'appuie en Vendée sur l'association Elise pour le pilotage et l'animation de l'accompagnement des acteurs du territoire dans l'émergence de projets d'énergie renouvelable citoyens partagés.

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'adhésion à RECIT et à l'association nationale Energie partagée, avec un accompagnement de l'association Elise à l'échelle du territoire.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Guy BATIOU.

21. Accord-cadre à bons de commande relatif au contrôle des réseaux d'assainissement - Autorisation de signature du marché

Anne AUBIN-SICARD : La Roche-sur-Yon Agglomération dispose de la compétence assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire. Elle assure la création, la réhabilitation et la gestion des réseaux d'assainissement et la construction, l'extension et la gestion des unités de traitement des eaux usées et des bassins de rétention.

Les communes de l'agglomération ont en charge la maîtrise d'ouvrage des réseaux et équipements d'eaux usées et eaux pluviales pour leurs équipements situés sur parcelles privées. Ces contrôles sont utilisés essentiellement dans le cadre de l'entretien, de la préparation et la réception de travaux sur les réseaux d'assainissement, mais ils ne se substituent pas aux contrôles prévus par les exploitants pour la gestion des réseaux d'assainissement des eaux usées.

Un groupement de commande permanent avait été constitué en 2014 afin de disposer d'un marché à bons de commande pour la réalisation de prestations de contrôles sur réseaux pour les infrastructures eaux usées et eaux pluviales de l'ensemble des 13 communes de La Roche-sur-Yon Agglomération, ainsi que pour les équipements des communes membres à ce jour : Aubigny-Les Clouzeaux, La Chaize-le-Vicomte, Dompierre-sur-Yon, Nesmy, La Roche-sur-Yon, Rives-de-l'Yon, Thorigny et Venansault. La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes permanent.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois, soit pour une durée de quatre ans maximum.

Nicolas HÉLARY : « Nous nous abstenons car nous n'avons reçu aucun document lié à cette délibération et nous n'avons pas non plus l'accord-cadre qui sera signé et notifié. »

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Jacques BESSEAU.

22. Bail emphytéotique consenti par les consorts Chapelle au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération pour la mise à disposition de foncier nu - Nesmy

Thierry GANACHAUD : Dans le cadre de sa compétence GEMAPI, La Roche-sur-Yon Agglomération a engagé des négociations avec les propriétaires des bords des cours d'eau afin de se porter acquéreur des emprises foncières nécessaires à leur entretien et mise en valeur. Le Bureau communautaire est appelé à approuver la prise à bail emphytéotique auprès des Consorts Chapelle, propriétaires des parcelles cadastrées section C numéros 20, 28, 38, 43, 44, 45, 46 et 907 à Nesmy.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

23. Convention complémentaire de partenariat en qualité de membre adhérent du Creha Ouest pour le suivi de la demande locative sociale 2023-2024 - Désignation d'un représentant

Pierre LEFEBVRE : Il est proposé de permettre à La Roche-sur-Yon Agglomération d'être membre adhérent du Creha Ouest afin d'avoir accès, ainsi que les communes du territoire, à plus de données sur le logement locatif social.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. Projet de plan de mobilité simplifié de la Communauté de communes du pays de Chantonnay - Avis

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil communautaire d'émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Attribution d'un fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux pour la commune de La Roche-sur-Yon

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'attribution de deux fonds de concours modes de déplacements doux en faveur de la commune de La Roche-sur-Yon pour la réalisation des deux projets suivants :

- Requalification de la rue Roger Salengro (phase 2) ;
- Création d'une piste cyclable rue Gaston Ramon (phase 2).

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

26. Délégation de service public de transport public urbain de voyageurs - Avenant n°7

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature de l'avenant n° 7 au contrat de délégation de service public de transport public urbain de voyageurs.

Nicolas HÉLARY : « Nous nous abstenons sur cette délibération compte tenu d'une part du manque d'ambition pour le développement des locations de vélos à assistance électrique, et d'autre part à cause du report permanent de la mise en place de la Maison des mobilités, qui aurait pourtant été bien utile au moment du renouvellement de cette délégation de service public pour cerner les besoins. »

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

6 Abstentions : Madame Marie-Claude MOREAU, Monsieur Guy BATIOT, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

27. Gestion et exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs - Choix du délégataire et approbation du contrat

Laurent FAVREAU : Le Conseil d'Agglomération a décidé de recourir à une délégation de service public comme mode de gestion et d'exploitation du réseau de transports publics urbains sur le territoire communautaire.

Il est ainsi proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le choix du délégataire et d'approuver les termes du contrat de délégation de service public à intervenir.

Nicolas HÉLARY : « Je commencerai tout d'abord par remercier les services, ainsi que les élus qui ont travaillé sur cette délégation de service public (DSP), car c'est un sujet extrêmement technique qui nécessite beaucoup de temps et d'investissement. Par conséquent, un grand merci pour le travail fourni, même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'ensemble de ce qui a été produit.

J'en viens maintenant à la méthode qui a prévalu pour la réalisation de cette DSP dont l'objectif était de renouveler les modes de transports publics sur la ville de La Roche-sur-Yon. De fait, ce travail aurait mérité une grande concertation globale incluant la totalité des citoyens, mais il se trouve que nous sommes plutôt passés à côté. En effet, cela aurait permis d'une part de repérer ou de confirmer les besoins de la population, et d'autre part de comprendre les raisons pour lesquelles certains n'utilisent pas ces transports publics (point de départ, point d'arrivée, temps de transport raisonnable pour qu'une personne les utilise, coût raisonnable pour qu'une personne délaisse son véhicule personnel...). Par ailleurs, cette consultation aurait aussi permis de lancer un grand débat public pour que chaque Agglo-yonnais s'interroge sur son rapport au transport et sur la façon dont il peut faire évoluer ses propres pratiques au regard du réchauffement climatique.

A ce propos, nous devons nous mettre d'accord sur la question de la concertation, puisque nous avons souvent ce type de débats, et que nous n'avons sans doute pas la même notion de la concertation que vous. J'ai donc regardé la définition dans la Larousse. Voici ce qui est écrit : « pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées. » Il s'agit donc bien de concerter les citoyens et les partenaires avant la mise en place d'un projet – dans le cas présent de la DSP –, et des prises de décision. Par exemple, nous aurions pu organiser des assises de la mobilité pour réaliser cette DSP, mais vous les avez reportées à plus tard. D'ailleurs, on se demande bien quel sera le contenu de ces assises, puisque le plan de cycle et de mobilité est déjà réalisé, et que la DSP sur les transports publics sera quand même validée. Par conséquent, de quoi allons-nous discuter lors de ces assises ? Je pense qu'il faudrait plutôt les rebaptiser comme une simple opération de communication, qui vise à convaincre la population que vous avez pris les bonnes décisions. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas du tout d'assises, ni même d'une concertation, et cela est évidemment bien dommage.

Concernant la gratuité des transports, je rappelle que le point n° 81 des promesses de campagne de Luc BOUARD était de « soumettre à la consultation des Agglo-yonnais la gratuité des transports en commun. » Là encore, il est dommage que nous n'ayons pas profité du renouvellement de cette DSP pour ouvrir le débat et proposer ladite consultation. Nous sommes donc passés à côté et je crains malheureusement que nous ne revoyions jamais cette consultation. Par conséquent, c'est une nouvelle promesse de campagne qui s'envole. Enfin, je rappelle que nous n'avons pas reçu les annexes de ce rapport, alors que ces documents très importants permettent justement de décrire le plan de transport. »

Laurent FAVREAU : « Monsieur BATIOT est venu les consulter. Il n'y a donc aucun souci à ce sujet. »

Nicolas HÉLARY : « Je n'étais pas disponible pour venir les consulter. Quant à Monsieur BATIOT, il a constaté par lui-même que la consultation sur place n'était absolument pas pratique pour regarder les différents éléments et pour se forger une opinion. Il a donc demandé que ces documents lui soient envoyés, mais on lui a répondu que ce n'était pas possible. Monsieur BATIOT a donc écrit un *mail* à Monsieur le Maire-Président pour lui demander qu'on les lui communique, mais il n'a même pas eu de réponse. Par conséquent, comment se déterminer sur une DSP sans avoir l'ensemble des documents, et sans en connaître les conséquences ? Voilà pour la partie démocratique.

J'en viens maintenant au fond de cette DSP. Concernant les lignes de bus, je ne développerai pas ce sujet, puisque nous n'avons pas pu consulter l'ensemble des documents. Là encore, il est très difficile de se déterminer et de savoir si ce qui sera proposé est pertinent ou non. Nous verrons donc à l'usage si ce plan correspond aux besoins ou pas, mais nous ne prendrons pas de décision à l'aveugle aujourd'hui.

S'agissant des déplacements doux, vous choisissez de donner la priorité aux trottinettes électriques en libre-service et aux vélos en libre-service, alors que le nombre de vélos à assistance électrique en location longue durée n'est que de dix par an – ce qui dénote un manque d'ambition sur cette question. En effet, autant le fait d'avoir des trottinettes en libre-service est une idée pertinente, car nous avons désormais des retours d'expérience, autant nous n'avons aujourd'hui aucun retour concernant les vélos en libre-service. On peut donc se demander comment les choses évolueront, et cette location longue durée est une des carences de cette DSP – que ce soit pour les vélos électriques ou pour les vélos classiques. S'agissant des coûts, j'ai regardé les cahiers de l'ADEME, et le reste à charge d'un vélo en libre-service pour une collectivité est en moyenne de 2 000 euros par vélo et par an. Pour ce qui est de la location longue durée, le coût est entre 370 et 400 euros par vélo et par an. Par conséquent, un vélo en libre-service financé par la Collectivité permettrait de mettre à disposition cinq vélos en location longue durée. De plus, nous savons qu'il y a des besoins sur ce service. Autrement dit, il y a très clairement un véritable manque d'ambition sur la location longue durée, sachant que nous pointons cette question depuis maintenant trois ans. Je ne dis pas que nous devons nous passer des vélos en libre-service ou des trottinettes en libre-service, puisque cette offre est assez complémentaire. En revanche, nous avons un retour d'expérience sur la location longue durée que nous n'avons pas sur le reste, et c'est plutôt ce besoin que nous aurions dû satisfaire. Je rappelle en effet qu'une personne qui arrive en fin de contrat de location longue durée doit rendre le vélo, ce qui signifie que le service s'arrête. Certes, la personne peut toujours choisir d'acheter un vélo électrique, sauf que cela coûte encore très cher aujourd'hui, même avec les aides. Bref, la personne que nous avons réussi à fidéliser, et qui prend son vélo tous les jours, se retrouve finalement sans solution, ce qui l'oblige potentiellement à reprendre sa voiture. Nous aurions donc pu imaginer un développement de la location longue durée pour aller vers ces choix.

Concernant le manque d'ambition, cet aspect se traduit très bien dans le plan d'investissement proposé dans cette DSP. En effet, je rappelle que la première offre qui avait été proposée par RATP Développement était de 886 000 euros d'investissement sur la location des vélos à assistance électrique, avec les batteries. Or, l'offre finale tombe à 587 000 euros, soit 300 000 euros d'investissement en moins sur cette question, ce qui démontre bien le manque d'ambition. D'autre part, vous avez parlé de onze bus à hydrogène, alors que les documents que nous avons reçus n'en mentionnent que huit. Là aussi, la première proposition de la RATP prévoyait dix bus à hydrogène pour un montant de 21 millions d'euros, alors que l'offre d'aujourd'hui fait état de onze bus à hydrogène pour un montant de 18 millions d'euros. Il faudrait donc préciser ce point. Cela étant, si nous considérons que l'hydrogène n'a pas de sens pour les voitures individuelles – nous l'avons toujours dit –, nous estimons à l'inverse que l'hydrogène a tout son sens pour les transports en commun ou pour le transport de marchandises grâce à la station hydrogène que nous avons à la Roche-sur-Yon.

Pour nous donc, cette DSP manque cruellement de concertation, et nous sommes passés à côté d'une grosse occasion de pouvoir sensibiliser la population sur la question de l'alternative à la voiture individuelle. D'autre part, cette DSP pointe également des manques importants en termes de déplacements doux. Enfin, je terminerai mon propos par trois petites questions. Premièrement, quel est l'avenir de la Maison du vélo, puisqu'elle n'est citée qu'une seule fois dans ce rapport ? Deuxièmement, la gratuité des locations de cycles pour les étudiants sera-t-elle maintenue ? Troisièmement, le Plan local d'urbanisme (PLU) sera-t-il aussi mis en conformité pour permettre aux lignes de transports d'entrer plus efficacement et plus rapidement dans La Roche-sur-Yon, soit avec un système de parking-relais, soit par des voies de bus en site propre ? »

Laurent FAVREAU : « Concernant la définition de la concertation que vous avez citée, nous n'avons effectivement pas la même lecture du dictionnaire. Chacun en fera donc sa propre appréciation. Cela étant, je rappelle que nous avons tout de même réalisé un travail avec l'ensemble des communes dans le cadre du Comité des partenaires. Pour ce qui est de la gratuité, vous revenez en permanence sur ce sujet, alors que Monsieur le Président vous a déjà répondu que l'ensemble des maires avait refusé la gratuité et que cette question avait déjà été validée par l'ensemble du Bureau. D'ailleurs, c'est aussi pour cette raison que nous nous sommes orientés vers une DSP. A ce propos, sachez qu'il y aura encore d'autres avenants tout au long de cette DSP, puisque les choses évolueront en permanence en fonction des besoins et des volontés des Agglo-yonnais. Aujourd'hui, il s'agit d'une proposition de base, et il est évident que nous continuerons de travailler avec la RATP pour faire évoluer ce service, et ce, sur tous les sujets liés à la mobilité. Les avenants servent en effet à ajuster et faire évoluer les choses.

Vous dites également que nous ne sommes pas assez ambitieux sur la location des vélos. Là aussi, nous ne sommes pas d'accord sur ce point, puisque nous considérons que l'Agglomération ne doit pas agir comme un loueur de vélos. Nous sommes là pour inciter et pour amener les habitants à essayer le vélo sur une durée de deux ans, de sorte qu'ils soient confrontés aux quatre saisons de l'année et qu'ils puissent choisir de renouveler ou non ce service. D'ailleurs, nous constatons qu'un très grand nombre de personnes sont plutôt intéressées par ce mode de déplacement, et qu'elles passent ensuite à l'acquisition de vélos. Notre volonté du Plan global de déplacement (PGD) était en effet de « permettre de » et d'essayer de faire évoluer les mentalités en apportant des solutions de mobilités. C'est ce que nous avons fait, et cette action a généré 30 % d'usage du bus en plus entre 2014 et 2022. S'agissant des bus à hydrogène, la première offre de la RATP était effectivement de huit bus, mais nous leur avons dit clairement que ce n'était pas assez ambitieux. Voilà pourquoi nous avons aujourd'hui onze bus dans cette DSP. Quant au budget, il a effectivement diminué, car nous avons désormais une certaine expérience à ce sujet qui nous a permis de négocier les prix. Je rappelle que notre premier bus à hydrogène nous avait coûté 680 000 euros, et que le second nous a ensuite coûté 590 000 euros. A ce propos, j'en profite pour remercier Monsieur le Président d'avoir la volonté d'engager cette dépense, puisque ce que nous réalisons à La Roche-sur-Yon permettra ensuite à d'autres territoires de bénéficier d'une baisse des prix pour l'ensemble de ces bus. Nous ne courons ni après la production, ni après la distribution, car le territoire de la Vendée sait déjà faire. Nous courons plutôt après les usages, et la proposition de tarifs de la RATP va nous permettre de lancer cette filière. Concernant la Maison du vélo, nous en avons parlé pour la première fois en 2017, et nous l'avons imaginée très « physique ». Or, beaucoup d'usagers nous demandent aujourd'hui de travailler davantage sur l'application et sur le digital. Nous allons la relooker en faisant apparaître l'ensemble des mobilités, ce qui permettra de répondre au plus près à la demande des concitoyens. D'autre part, nous allons également sensibiliser les habitants en les incitant à venir aux différentes animations organisées par les communes qui évoquent l'ensemble des sujets liés à la mobilité, puisque la mobilité ne concerne pas que le transport collectif. S'agissant de la gratuité des cycles pour les étudiants, il est évident que nous ne la remettons pas en cause. Enfin, pour les parkings-relais, nous continueront évidemment à les adapter aux PLU et au futur PLUI. Leur évolution nous dira ensuite si nous pouvons nous lancer sur des voies en site propre, car tout cela a un coût et nous devons étudier cette question de très près. Quoi qu'il en soit, il est clair que ces parkings-relais seront des espaces de mobilités qui compléteront les différents usages de mobilité. »

Nicolas HÉLARY : « Nous sommes donc d'accord. Il y a bien une erreur concernant le nombre de bus dans les documents qui nous ont été envoyés et sur lesquels nous devons nous prononcer ce soir. »

Laurent FAVREAU : « Je vous confirme que la DSP porte bien sur onze bus. »

Nicolas HÉLARY : « D'autre part, vous dites que l'Agglomération n'est pas un loueur de vélos, alors que c'est tout de même un loueur de services et qu'on peut considérer le vélo comme un service public. Par conséquent, on peut tout à fait considérer que l'Agglomération a vocation à être un loueur

de vélos, puisque c'est un service public et que nous estimons qu'il est important de pouvoir diriger les habitants vers ce service. Pour moi donc, cet argument n'est pas tout à fait recevable. »

Laurent FAVREAU : « Nous sommes effectivement un loueur de services pendant deux ans. Il ne sert à rien aujourd'hui d'enfermer les habitants dans une location ad vitam aeternam, alors qu'ils peuvent ensuite passer à l'acquisition. »

Malik ABDALLAH : « Je voudrais intervenir sur quelques propos. Tout d'abord, vous dites que les assises de la mobilité ne servent quasiment plus à rien aujourd'hui. C'est assez encourageant pour nous, car cela signifie que nous avons réalisé beaucoup de choses et que nous n'avons finalement plus besoin de concerter. Au contraire, nous avons toujours besoin de concerter, surtout en matière de mobilité, puisque c'est un des enjeux de demain. Ce que nous avons réalisé aujourd'hui avec le Plan vélos et avec cette DSP ne sont que les premières étapes, puisque beaucoup de choses vont ensuite s'accélérer sur le territoire de La Roche Agglomération.

Concernant les parkings-relais, nous en parlons quasiment à chaque Conseil municipal, alors que le PLU de La Roche-sur-Yon vous a été présenté et que je vous ai moi-même montré sur une carte les zones sur lesquelles il y aurait des parkings-relais. Encore une fois, des parking-relais sont bien prévus à l'entrée de la ville, mais vous en reparlez à chaque fois.

Si je comprends bien ce que vous dites, les vélos à assistance électrique vous posent souci, mais vous oubliez tout le reste. D'autre part, vous ne vous positionnez pas sur le bus car vous dites que vous n'avez pas vu les plans. Or, je rappelle que nous avons présenté l'ensemble de cette DSP lors de la dernière Commission mobilité, et que nous l'avons également présentée la semaine dernière lors du Comité des partenaires, comme vient de vous le dire Monsieur Favreau. Bien entendu, vous y étiez invité, mais vous n'êtes pas venu. Par conséquent, venez en commission.

D'autre part, vous dites qu'il y aura uniquement dix vélos à assistance électrique de plus par an, alors que 400 vélos seront mobilisés tout au long de cette DSP. Une partie sera mobilisée pour remplacer les vélos qui arriveront en fin de cycle, et les autres viendront en complément. Il y aura donc bien une hausse du nombre de vélos à assistance électrique. Nous verrons ensuite en fonction de leur état si nous remplacerons ceux qui arrivent en fin de vie, de manière à compléter encore plus le nombre de vélos. Pour votre information, la liste des personnes qui souhaitent bénéficier d'un vélo à assistance électrique diminue aujourd'hui, puis augmente en avril et en mai pour chuter ensuite en octobre et en novembre. Notre objectif est qu'il n'y ait plus du tout de liste d'attente à la fin de cette année.

Comme je le disais, il ne faut pas non plus oublier tout le reste, c'est-à-dire ce que veulent les habitants de notre territoire. C'est pour cette raison qu'il y aura des vélos à assistance électrique en libre-service. En effet, il ne faut pas comparer ni mettre en concurrence les deux modes de vélos. Il s'agit bien d'une offre supplémentaire. Nous aurons ainsi des trottinettes qui seront intégrées dans une nouvelle application, deux lignes circulaires qui ne passeront pas forcément par la Place Napoléon pour que les habitants sillonnent La Roche-sur-Yon, des dessertes de zones d'activités, une augmentation des plages horaires pour les étudiants, de l'auto-partage ou encore du covoiturage. Bref, cette DSP nous permet de faire un véritable bond en avant en matière de mobilité, et c'est bien ce qu'il faut retenir. Ce n'est pas qu'une simple question de nombre de vélos à assistance électrique. Enfin, cette DSP évoluera dans le temps, puisqu'il y aura prochainement un nouveau dépôt de bus flambant neuf qui permettra de libérer une zone dans l'éco-quartier de la Gare, et que nous aurons une flotte 100 % écologique à la fin de cette délégation. Par conséquent, on ne peut pas dire aujourd'hui que c'est une mauvaise DSP. »

Stéphane IBARRA : « Je suis assez surpris d'entendre toujours la même rengaine sur le « venez en commission », puisque nous étions six personnes présentes lors de la dernière commission n° 1 que ce soit en présentiel ou en visioconférence. De plus, vous savez très bien que chacun a des engagements professionnels et personnels, et que seuls les membres du Bureau perçoivent une indemnité de l'Agglomération, leur permettant éventuellement de se libérer du temps de travail ou du temps de présence. D'autre part, où est le problème de communiquer de façon simple et faciliter l'accès à l'information permettant de fonder la conviction d'un élu sur son vote ? Comment voulez-vous que nous votions cette DSP sans avoir suffisamment d'informations pour forger notre conviction ? D'ailleurs, nous avons eu le même problème lorsque nous avons renouvelé la DSP sur les déchets. Pourquoi ne pas donner toutes les informations, puisque vous êtes au clair à la fois sur vos choix et sur vos orientations ? Donner des chiffres est aussi important. Je veux bien croire Monsieur FAVREAU lorsqu'il nous explique que la plupart des personnes passent à l'acquisition après la location, mais quel est ce chiffre ? Autant la location est documentée (nombre de vélos loués, liste d'attente), autant nous n'avons

aucun chiffre concernant les acquisitions. Bref, l'accès à l'information est une chose importante et essentielle pour que les élus puissent engager leur vote et leur responsabilité en toute quiétude. »

Monsieur le Président : « C'est bien sympathique de protéger l'incurie de vos camarades, mais votre présence ne peut pas masquer l'absence de vos collègues. Quant à votre sempiternelle leçon sur la transparence ou la participation, vous pouvez penser ce que vous voulez des assises de quartier, cela n'est pas très grave. Nous, nous agissons. Je rappelle qu'il y a eu plus de 4 000 contributions au cours des assises de quartier, que 150 personnes ont travaillé sur un atelier spécifique dédié aux priorités en matière de transport. D'ailleurs, la gratuité est revenue à plusieurs reprises lors de cet atelier, et pas un seul participant n'a évoqué son efficacité par rapport à la pertinence de développer le réseau de bus. Voilà ce qui est important. Lorsqu'on veut développer un service public, on s'attache avant tout à proposer un service efficace. Par ailleurs, les assises de la mobilité ne concernent pas uniquement les transports urbains. Elles concernent aussi les moyens de mobilité à l'intérieur de la ville, les plans de circulation, la transformation des boulevards urbains ou encore l'intermodalité. C'est pour cette raison que ces assises auront toute leur utilité, même après le vote de cette DSP. »

Lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 2014, il y avait seulement 18 vélos électriques proposés. Aujourd'hui, il y en a plus de 360. Vous ne pouvez donc pas nier cette évolution. D'autre part, le fait de transformer une flotte en décarboné ne se fait pas non plus du jour au lendemain compte tenu des sommes importantes en jeu. Pour autant, nous allons quand même nous y attacher. Enfin, je tiens à remercier Monsieur FAVREAU et toutes ses équipes pour la qualité du travail rendu. »

Nicolas HÉLARY : « Concernant ma participation en commission, vous n'avez qu'à m'envoyer des documents préparatoires et j'y assisterai. Ce n'est pas pour rien que quasiment aucun élu ne vient aujourd'hui en commission. Je suis désolé, mais nous n'avons pas ce qu'il faut pour pouvoir travailler, et je ne débarque pas dans une réunion en découvrant une flopée de chiffres pendant une heure, avec lesquels nous devons ensuite nous débrouiller. Comme je vous l'ai déjà dit, je ne fonctionne pas de cette façon et je ne sais pas fonctionner de cette façon. Faites preuve de transparence en nous envoyant les dossiers avant les commissions et vous m'y reverrez. »

Monsieur le Président : « Je pense que vous avez du mal à comprendre comment fonctionne un Conseil municipal ou un Conseil d'agglomération. Il y a un travail de fond à fournir, et ce travail ne se fait pas uniquement sur la base de documents prémâchés. Il se fait sur la base de votre travail personnel. S'agissant des commissions, les documents de travail n'ont pas vocation à être distribués avant les commissions, ni à circuler. Ils ont vocation à être discutés pendant les commissions. Par conséquent, vous n'aurez pas ces documents avant les commissions. Venez plutôt en commission pour travailler avec vos collègues, et les choses se passeront beaucoup mieux. Je mets cette DSP au vote. »

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

1 Abstention : Madame Marie-Claude MOREAU.

28. Augmentation du taux du versement mobilité

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil d'agglomération de faire évoluer le taux du versement mobilité à compter du 1^{er} janvier 2024.

Stéphane IBARRA : « Je voudrais plaider une nouvelle fois pour davantage de transparence dans le cas d'une éventuelle hausse du versement mobilité. Nous savons que ce versement touche aussi bien les entreprises que les administrations publiques, et qu'un des plus gros contributeurs du territoire doit être le CHD – ce qui n'est pas neutre dans les budgets. Cela étant, nous n'avons rien contre la mobilisation de ce versement transport, puisqu'il permet de faire évoluer le service, et que la programmation claire de cette augmentation sur plusieurs années aidera sûrement les contributeurs à mieux planifier leurs comptes. Concernant la période 2027-2033, l'augmentation à définir dans la limite de 1,05 % peut être faite soit en une seule fois, soit en plusieurs fois, et je pense qu'il serait souhaitable de clarifier ce point auprès des contributeurs. »

Le versement mobilité est donc un levier important. Par exemple, la question des sites propres permettrait de doubler le versement que nous allons voter aujourd'hui, et la contribution pourrait ainsi

monter jusqu'à 1,75 %. Dans la DSP de tout à l'heure, vous parliez du coût net pour la Collectivité, en oubliant une partie de la contribution, à savoir la subvention d'équilibre qui peut être également versée. Or, nous avons vu dans le CFU 2022 qu'elle avait augmenté d'environ un million d'euros, puisque nous sommes passés de 600 000 euros à 1,6 million d'euros. Cela signifie donc que le budget d'équilibre est aujourd'hui équivalent aux recettes des usagers et ce, au-delà de la contribution sur la DSP. D'ailleurs, concernant la contribution des usagers, vous refusez de voir la tarification - gratuité ou modulation - comme un levier de fréquentation de façon idéologique. À ce propos, je rappelle que la région Bretagne offre la gratuité pour les jeunes pendant tout l'été, et que la région Ile-de-France propose des trajets à un euro pour compenser les hausses de l'essence et répondre aux enjeux climatiques. Certes, c'est un manque à gagner sur les recettes, mais nous pourrions cependant mobiliser le versement mobilité ou une subvention d'équilibre du budget principal.

Enfin, au-delà de la contribution nette, l'évolution du budget d'équilibre dans les projections, avec une hypothèse d'augmentation du versement mobilité de 1,05% dès 2027, représente tout de même plus de 12 millions d'euros cumulés du budget principal vers le budget transport entre 2027 et 2033. J'imagine que cela finance sûrement des équipements que nous verrons plus tard, ainsi qu'une montée en puissance des services de transports, mais il n'empêche que nous demandons de la transparence concernant l'évolution dans le temps de ce versement mobilité. »

Laurent FAVREAU : « Cette évolution nous permettra de coller au maximum à la réalité des investissements qui seront réalisés dans le cadre de cette DSP. C'est pour cette raison que nous avons décidé de porter ce taux à 0,8 %. L'idée n'est donc pas d'aller chercher de l'argent pour rien, puisqu'il servira par exemple à la construction du futur dépôt. D'ailleurs, nous reviendrons sûrement vers le Conseil communautaire pour demander l'actualisation de ce tarif dans les prochaines années au regard de l'évolution de la DSP. »

D'autre part, je rappelle que nous avons déjà révisé la CFF de plus de 500 000 euros cette année, entre les hausses d'énergie et les hausses de masse salariale. Concernant la gratuité, je rappelle que le samedi est déjà gratuit, et que nous étudions aussi la question de la gratuité du mercredi pour les scolaires, sachant que nous avons déjà baissé le tarif des abonnements il y a quelques années de façon notable. Dans le même temps, nous avons décidé de ne pas augmenter les tarifs à nouveau, contrairement à d'autres. Enfin, je rappelle que les chômeurs bénéficient aussi de la gratuité, et que celles et ceux qui retournent à l'emploi bénéficient de cette gratuité pendant deux mois. Voilà tout le travail qui a déjà été réalisé. Encore une fois, une DSP doit vivre, ce qui signifie qu'il y aura certainement d'autres choix à faire à l'avenir. »

Stéphane IBARRA : « Concernant la DSP, le délégataire fait une projection d'augmentation des recettes. Pouvez-vous nous dire s'il se base sur les mêmes tarifs ou si la grille sera retravaillée ? »

Laurent FAVREAU : « La tarification restera la même pour le moment, comme elle l'est depuis plusieurs années. Nous verrons ensuite s'il faudra la faire évoluer, sachant que ces aménagements de tarifs concerneront d'abord les publics prioritaires. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

29. Convention relative à la tarification Tutti combiné Impulsyon

Laurent FAVREAU : La Région des Pays de la Loire et La Roche-sur-Yon Agglomération ont décidé de proposer une offre tarifaire intermodale permettant de voyager à un prix attractif avec un seul titre combiné dénommé « tutti combiné ». Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention à intervenir et d'autoriser sa signature.

Nicolas HÉLARY : « Je précise simplement que je ne participerai pas à ce vote en tant qu'agent de la région des Pays de la Loire au sein de la Direction des transports. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Ne prend pas part au vote : Monsieur Nicolas HÉLARY.

30. Attribution de l'aide au transport scolaire pour l'année scolaire 2022-2023

Laurent FAVREAU : Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'attribution d'une aide financière aux familles dans le cadre de l'aide au transport scolaire.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

31. Programme local de l'habitat 2023-2028 - Communes SRU déficitaires - Élaboration d'un contrat de mixité sociale 2023-2025

Pierre LEFEBVRE : Le décret du 28 avril 2023, dit « 20-25 » fixe pour les communes de La Roche-sur-Yon Agglomération soumises au dispositif SRU un objectif de logement social de 25 % de son parc de logement (contre 20 % précédemment). La programmation ambitieuse inscrite dans le PLH 2023-2028, actuellement soumis à l'avis de l'Etat, ne permet pas de couvrir les objectifs de rattrapage par période triennale (33 %). Afin de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs SRU, il est ainsi proposé la signature d'un contrat de mixité sociale unique avec l'ensemble des communes déficitaires, et permettant notamment d'adapter les conditions du rattrapage.

Nicolas HÉLARY : « Comme nous avons voté contre le PLH, nous voterons contre cette délibération. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY

32. Affectation des prélèvements SRU - Subvention au profit de la commune de Dompierre-sur-Yon pour la mobilisation de foncier en faveur de la création de logements locatifs sociaux

Pierre LEFEBVRE : La commune de Dompierre-sur-Yon a acquis, en mars 2022, plusieurs parcelles dans le secteur du Prieuré auprès de l'Etablissement public foncier, pour un montant de 261 824 euros, afin d'y réaliser un programme de douze logements locatifs sociaux. L'opération nécessite d'importants travaux de démolition et de désamiantage.

Compte tenu du bilan financier, la commune de Dompierre-sur-Yon sollicite auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération la réaffectation des montants prélevés au titre de SRU, pour un montant de 113 680 euros.

Aussi, il est proposé d'accorder une subvention de 113 680 euros, correspondant aux montants issus des prélèvements SRU 2020-2022, au profit de la commune de Dompierre-sur-Yon pour la réalisation d'un programme de douze logements locatifs sociaux.

Nicolas HÉLARY : « Cette délibération ainsi que la suivante nous ont posé un vrai cas de conscience, d'une part parce qu'il s'agit de subventionnement de logements sociaux – ce qui est plutôt une très bonne chose –, mais aussi parce qu'il s'agit de la restitution d'une amende payée. Dans le droit commun, cela signifie qu'une personne qui prend une amende pour un excès de vitesse se voit restituer cet argent si elle respecte ensuite la vitesse. Par conséquent, nous voterons contre cette délibération et contre la suivante. »

Monsieur le Président : « C'est effectivement la différence entre une vue administrative des choses et une vue pratique. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

33. Affectation des prélèvements SRU - Subvention au profit de la commune de Mouilleron-le-Captif pour la mobilisation de foncier en faveur de la création de logements locatifs sociaux

Pierre LEFEBVRE : La commune de Mouilleron-le-Captif a préempté une maison en cœur de bourg à hauteur de 143 306,33 euros dans l'objectif de réaliser quatre à six logements locatifs sociaux. Sur un autre projet, situé dans un délaissé d'espace vert au cœur du lotissement de la rue du Lorient, la commune finance à hauteur de 42 000 euros le déplacement des réseaux, permettant ainsi la construction de trois logements locatifs sociaux. La commune de Mouilleron-le-Captif sollicite auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération la réaffectation des montants prélevés au titre de SRU, pour un montant de 170 810 euros.

Aussi, il est proposé d'accorder une subvention de 170 810 euros, correspondant aux montants issus des prélèvements SRU 2020-2022, au profit de la commune de Mouilleron-le-Captif pour la réalisation d'un programme de sept à neuf logements locatifs sociaux.

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE et Monsieur Nicolas HÉLARY.

34. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Grand R pour l'organisation du festival « Roulez jeunesse » sur les communes de l'Agglomération

Maximilien SCHNEL : L'association Le Grand R organise depuis deux ans un festival en direction de la jeunesse, sur le territoire de l'Agglomération, qui bénéficie du soutien de la Collectivité. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 5 000 euros pour l'aider à financer l'embauche de contractuels qui assureront la coordination et la régie générale du festival. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver l'attribution de cette subvention.

Martine CHANTECAILLE : « Nous voterons bien évidemment la subvention pour ce festival dédié à la jeunesse. Ce festival présente plus d'un intérêt, puisqu'il se déroule en itinérance dans les communes de l'Agglomération et qu'il permet une circulation fructueuse entre celles-ci et la scène nationale du Grand R. Les retours que nous avons eus, notamment en commission n° 6, sont excellents depuis la première édition. Nous saluons donc le soutien de l'Agglomération pour permettre à la scène nationale de déployer ces initiatives qui vont toujours dans le sens de l'accès de toutes et tous, et notamment ici des jeunes, aux spectacles culturels. D'ailleurs, et nous voulons le dénoncer, ce soutien est encore plus important en raison de l'absence regrettable du Conseil régional et de tout financement du Conseil départemental, ce qui est un cas unique en France. Les lieux de création sont en effet essentiels et ils doivent être soutenus. Cela étant, bon vent à Roulez jeunesse et merci pour Grand R pour cette initiative. »

Laurent FAVREAU : « Je salue également cette initiative, car ce festival est vraiment très apprécié dans toutes les écoles de l'Agglomération. C'est pour cette raison que les maires ne rechignent pas à financer. D'autre part, nous ne nous posons pas la question du financement, puisque la plus-value de ce festival, que nous souhaitons voir durer dans le temps, est indéniable. »

Maximilien SCHNEL : « Effectivement, la question du financement ne se pose pas, et l'équipe du Grand R est complètement mobilisée sur cet événement fédérateur qui unit l'ensemble des communes de l'Agglomération. D'ailleurs, ce concept est certainement amené à se développer sur d'autres sujets, comme par exemple le sport, pour construire cette identité aggro-yonnaise. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

35. Adhésion au dispositif Pass culture à destination des jeunes

Maximilien SCHNEL : Le Pass culture est né de la volonté gouvernementale de mettre à disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture, afin de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles en révélant la richesse culturelle des territoires. Il est donc proposé au Conseil

d'Agglomération d'adhérer à ce dispositif et de signer la convention de partenariat avec la SAS Pass culture, chargée de la gestion de ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 20 heures 38.

Le Secrétaire,
Michelle GRELLIER



Le Président,
Luc BOUARD

